

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 5 MAI 2026

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTE N° A2026_04_232

Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature à Céline ZARB, Dixième Adjointe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 qui prévoit que « le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal »,

VU l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégations données par le Maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 fixant à 11 le nombre d'Adjointes au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Céline ZARB en qualité de Dixième Adjointe au Maire de Gap en date du 27 mars 2026 ,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Céline ZARB, Dixième Adjointe,

CONSIDERANT que cet arrêté réglementaire de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité du Maire,

ARRETE

Article 1 :

Madame Céline ZARB, Dixième Adjointe, est déléguée à l'Education, la Restauration Collective, l'Enseignement Supérieur et à la Formation. Sous ma surveillance et ma responsabilité, elle assurera, en mes lieux et place, les fonctions et missions relatives à toutes les questions se rapportant aux matières précitées.

Article 2 :

Délégation permanente de signature est donnée à l'intéressée à l'effet de signer tous documents, actes, courriers, attestations, arrêtés, délibérations et autorisations liés aux fonctions énoncées à l'article 1er ci-dessus, y compris :

- les conventions partenariales relatives à l'éducation et l'enseignement supérieur, les certificats administratifs, les formulaires d'inscription, les PAI et plus généralement l'ensemble des actes relevant de la Direction de l'Education,

- la restauration collective : suivre et contrôler le prestataire au regard du cahier des charges, garantir la qualité et l'équilibre des repas servis aux différents usagers, anticiper les évolutions des effectifs d'usagers, mettre en place le respect des protocoles d'accueil individualisés (PAI) dans les écoles municipales,
- l'enseignement supérieur : représentation de la commune auprès de l'Université et des autres organismes publics ou privés en contribuant au développement du dispositif Etudes Sup Connectées.
- la formation : représentation de la commune au sein des forums, assises et bourses pour la formation et tout acte de formation en général,
- la réponse aux demandes de subvention et mise à disposition, les ordres de services et les bons de commande.

Article 3 :

Mme Céline ZARB, Adjointe au Maire, reçoit, pour les domaines cités à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros HT

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, Monsieur le Trésorier Principal et à l'intéressée.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 5 MAI 2026

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : - 6 MAI 2026
Publié ou notifié le : - 6 MAI 2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2026_05_357
Objet :	Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature à Céline ZARB, Dixième Adjointe - Annule et remplace l'arrêté N°A2026_04_232
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	005-210500617-20260506-A2026_05_357-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20260506-A2026_05_357-AR-1-1_0.xml	text/xml	959 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_18904.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20260506-A2026_05_357-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	59.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 mai 2026 à 17h26min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 mai 2026 à 17h26min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 mai 2026 à 17h26min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 mai 2026 à 17h26min31s	Reçu par le MI le 2026-05-06